

POUR LA RECONNAISSANCE DE NOTRE MÉTIER

PAS TOUCHE À

NOTRE CONVENTION COLLECTIVE



SYNDICAT LOCAL CONSTRUCTION-BOIS-AMEUBLEMENT CGT31

Bourse du travail 19 place saint sernin 31070 Toulouse

tel : 06.03.60.69.58 E-Mail : slcba31@gmail.com

permanence tous les samedis 9h30-12h



En 1936 la **grève générale**, menée par la CGT, **impose à toutes les entreprises l'application d'une convention collective obligatoire**. Ces Conventions Collectives deviennent nationales en 1945 (C.C.N.). Ce sont elles qui **définissent une grille de classifications, reconnaissant nos diplômes et qualifications**. Pour chaque niveau de qualification, un salaire minimum brut est imposé.

Dans notre industrie, **la grille salariale est négociée au niveau régional ou national, selon les secteurs** (bâtiment, travaux publics, négoce de matériaux, cabinets d'architecture, carrières et matériaux,...), le plus souvent chaque année.

Nos CCN constituent **la base de nos droits sociaux dans notre profession**. Elles nous assurent un **salaire minimum protégé collectivement**. Mais elles nous permettent aussi de transférer notre qualification d'une entreprise à l'autre. **Tous les salarié(e)s en bénéficient, en CDI, CDD, intérim**. C'est aussi le cas pour les travailleurs sans papiers et les travailleurs détachés européens. **Les patrons ne peuvent donc pas nous mettre en concurrence pour bloquer ou réduire les salaires dans la branche.**

DÉFENDONS NOS CONVENTIONS COLLECTIVES

Le 16 janvier 2024, lors d'une conférence de presse, Monsieur **Macron annonce une nouvelle loi de «simplification du travail»**. Dès le 15 février, un rapport parlementaire est produit par des députés et sénateurs de la Majorité. Il propose de **réduire les contrôles administratifs sur les entreprises et de limiter les droits syndicaux**. Le rapport met également en avant un **nouveau statut juridique pour les travailleurs, le TESE, qui s'inspire des chèques emplois services**. **C'est-à-dire une précarisation de nos emplois!**

Mais le plus inquiétant est **l'attaque frontale de nos conventions collectives**. Le rapport parlementaire propose **de retirer leur caractère obligatoire**. Ainsi **les entreprises de moins de 5 ans et celles de moins de 50 salariés pourront déroger à la grille des salaires**. Cette dérogation va permettre aux patrons de magouiller avec le statut juridique de leurs entreprises.

En parallèle, le patronat a lancé une **offensive contre les grilles des classifications dans plusieurs branches professionnelles**. L'objectif est d'**individualiser nos emplois, avec des «critères classants»** basés sur des compétences comportementales. Chaque patron estimerait notre **qualification individuelle en fonction du poste occupé**. **Si le poste change, le salaire peut être réduit! Avec ce système, il n'y a plus de garanties collectives**. Elles sont remplacées par la culture de la soumission.

POUR VALORISER NOS MÉTIERS, RENFORÇONS NOS CONVENTIONS COLLECTIVES

Depuis des années, **notre travail est dévalorisé par la culture du fric**. Cela est encore plus vrai dans l'industrie de la Construction. **Les malfaçons, la désorganisation et l'absence de coordination entre les métiers sont devenues la règle sur les chantiers**. Ce sont désormais les ouvrages les plus prestigieux qui sont menacés. **Les désastres sur le chantier du métro ou dans le vieux centre historique en témoignent**.

Alors que **la transition énergétique nous impose une montée en puissance de la qualité de notre travail**, la bourgeoisie nous impose une précarité du travail de plus en plus accentuée.

La CGT estime que **la profession doit être totalement réorganisée pour faire face à l'impact climatique et énergétique**. Non pas en cassant nos qualifications et en imposant polyvalence et précarité. Mais au contraire **en développant une politique de formations diplômantes pour tous les salarié(e)s de l'industrie du BTP et du logement, avec reconnaissance des qualifications**.

Et si les entreprises privées ne sont pas capables de mener cette politique industrielle, il va falloir constituer une entreprise publique du BTP pour le faire.

Notre syndicat appelle donc tous les salarié(e)s de la profession à se mobiliser, à discuter dans les entreprises et sur les chantiers pour la défense de nos conventions collectives.

**FACE AUX OFFENSIVES
DU PATRONAT ET DU GOUVERNEMENT
ON S'ORGANISE**

POUR NE PAS RESTER ISOLÉ : REJOINS LA

CGT